



TREMLIN « La 7ème Vague »

Le 22 février 2025

www.7vague.com

Festival 2025

RÈGLEMENT DU TREMLIN

Poursuivant l'objectif de découverte musicale du festival « La 7ème Vague », l'association « Brétignolles-Animations » organise le 22 février 2025, un tremplin de musiques actuelles, ouvert exclusivement aux groupes du Grand Ouest.

Le tremplin est ouvert aux groupes et artistes compositeurs, sans distinction de styles musicaux. Une présélection se fera sur écoute de maquettes qui permettra de retenir les quatre groupes qui participeront au tremplin.

Les quatre groupes ou artistes retenus se produiront le samedi 22 février 2025, à Saint-Gilles-Croix-De-Vie, à la salle de concert Rock Sea, à partir de 21h00. Chaque set ne devra pas excéder 40 minutes.

Un jury composé de professionnels, de membres de la commission « Artistique » et de partenaires désignera le groupe ou artiste vainqueur.

Le groupe sélectionné se produira pour l'édition 2025 de « La 7ème Vague ».

CONDITIONS DU TREMLIN

La prestation du 22 février ne sera pas rémunérée.

Les groupes pourront demander un défraiement pour le transport, à hauteur de 60 € et la restauration est prévue pour le soir du tremplin mais pas le logement.

En plus d'être présent sur tous les supports de communication, la prestation du groupe vainqueur sur le festival 2025 « La 7ème Vague » sera rémunérée sur la base d'un contrat de cession de 1.500 € HT.

CANDIDATURE

Pour participer aux sélections, il suffit de nous faire parvenir par mail à l'adresse suivante : tremplin@7vague.com avant le 5 décembre 2024 :

- Une maquette (3 à 4 titres maximum avec possibilité vidéo ou lien)
- Le formulaire d'inscription complété, téléchargeable sur www.7vague.com/tremplin

N.B. : Les candidatures par courrier ne seront pas retenues.

Les résultats des sélections seront communiqués à tous les participants au plus tard le vendredi 27 décembre 2024.